Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05 MARS 2025
ID : 076-217602556-20250304-2025050DEL-DE

DEPARTEMENT de la SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/050/DEL/7.5

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :
Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : SALON DU LIVRE 2025 – AUTORISATION DE DEPENSES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Salon du Livre va fêter sa **26ème édition**. Créé en 1996, il est devenu un rendez-vous incontournable dans la région, et sait pouvoir compter sur des visiteurs maintenant fidélisés.

Tout en conservant ce qui fait le succès du salon tel qu'il existe, et en s'appuyant sur ce qui est déjà fait, le souhait est donc d'impulser une nouvelle dynamique à ce salon et donc :
- de lui donner une véritable dimension « littéraire », proposant une réflexion sur la littérature et le livre, les genres littéraires, les formes d'écriture.
- ce faisant, d'attirer un nouveau public, plus large et plus diversifié, tant par les choix de lecture, que par l'origine géographique et/ou sociale
- d'impliquer davantage les jeunes générations - enfants et adolescents - les futurs lecteurs.

Pour ce salon du livre 2025 auquel vont participer plusieurs auteurs, il est également nécessaire d'autoriser Monsieur le trésorier à régler les dépenses occasionnées par cette manifestation culturelle.

.../...

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le
ID : 076-217602556-20250304-2025050DEL-DE

Les dépenses peuvent s'élever à hauteur de 24 000 € TTC et la commune pouvant être subventionnée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte-tenu du plan de financement suivant attendu :

- Subvention Etat (DRAC) : 7 000 €
- Subvention Région Normandie : 4 000 €
- Subvention Département de Seine-Maritime : 4 000 €
- Ville d'Eu : 6 000 €
- Autres subventions : 3 000 €

- autorise Monsieur le Trésorier à régler les dépenses considérées.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Michel BARBIER

MAIRIE DE LA VILLE D'EU SEINE-MARITIME

Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX